©1989-2025 APM International -
https://www.apmnews.com/story.php?objet=422162&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowJKdHeQxNeAAVIH3t5JtJGCvXl_s3iDpKRC3eHMZ5c5cMCnlkl2AcIjVGmRDdE17jHVvzfKomJT3gWPbq825JDkrgHwEIqjvPnFvyGyO1wIiKIc2GLqyQQXNZkNi2HgZGkmMljsxGRnyAdSPlW7PpmS8Jp82cE6mEvsgtsmTWLqFjWwV3Bl-YMsZl9GTbgIm6MFzcKBwy3he1AOKAOsTm9I.&usid=193098

DÉPÊCHE - Mardi 08 avril 2025 - 15:01

Développement professionnel continu: le Haut conseil et les commissions scientifiques appellent à un "dialogue constructif"

Mots-clés : #établissements de santé #soins de ville #agences sanitaires #hôpital #médecins #libéraux #formation #qualité-sécurité des soins #Cour des comptes-CRC #clinique #Espic #ordres #finances #ministère-santé #ressources humaines #CHU-CHR #Igas #HAS #syndicats #gouvernance

PARIS, 8 avril 2025 (APMnews) - Le président du Haut conseil du développement professionnel continu (DPC), le Dr Bernard Ortolan, et les présidents des huit commissions scientifiques indépendantes ont appelé mardi à un "dialogue constructif" sur l'avenir du dispositif et son articulation avec la recertification.

Dans un communiqué, ces instances représentant les professionnels de santé dans la gouvernance du dispositif réagissent aux propositions formulées par l'inspection générale des affaires sociales (Igas) dans un rapport rendu public début mars (cf dépêche du 13/03/2025 à 18:19).

La mission Igas recommandait en particulier de supprimer l'obligation de DPC pour les sept professions de santé à ordre concernées par la certification périodique, rejoignant ainsi la suggestion formulée par la Cour des comptes fin septembre 2024 (cf dépêche du 25/09/2024 à 17:43).

"Le DPC a permis de poser des règles de formation communes à toutes les professions de santé quel que soit leur mode d'exercice. Evitons à nouveau les clivages", écrivent les instances professionnelles du DPC.

"Pour préserver et renforcer la qualité et l'indépendance des formations, le contrôle de la qualité des actions et la lutte contre les fraudes, l'expertise de l'Agence nationale du DPC [ANPDC] et le dispositif de DPC doivent être conservés pour toutes les professions de santé", estiment-elles.

"Les référentiels de certification doivent inclure les actions de DPC centrées sur des enjeux de santé publique et évaluées scientifiquement et méthodologiquement, comme ils incluent la formation professionnelle tout au long de la vie, l'accréditation, les démarches conduites au sein des établissements de santé ou par les structures de coordination ambulatoire", poursuivent-elles.

Les neuf présidents font valoir que le DPC est "en pointe en termes de prévention des conflits d'intérêts, des liens avec l'industrie des produits de santé et d'entrisme des thérapeutiques dites non conventionnelles dans le champ de la formation", estiment qu'il a "démontré son efficacité en termes de contrôle méthodologique et scientifique des contenus" et soulignent sa dynamique favorable, dont l'ANDPC s'est fait l'écho (cf dépêche du 06/03/2025 à 12:44).

Des amendements pour la suppression du DPC jugés irrecevables

Ils soulignent que certaines recommandations de l'Igas "méritent d'être discutées avec l'ensemble des parties prenantes", comme la refonte du système des orientations prioritaires du DPC, la définition des actions validantes, l'élaboration d'un label commun de référencement des organismes habilités, la possibilité de réaliser des évaluations des actions a posteriori, l'augmentation de la lisibilité du dispositif et l'élargissement de son audience.

Copyright APMnews.com

Cette prise de position intervient après que les personnels de l'ANDPC ont observé, le 31 mars, un mouvement de grève suivi à 70%, selon la CGT.

Les agents entendaient exprimer leurs inquiétudes après les rapports de la Cour des comptes et surtout de l'Igas, et au moment où plusieurs députés avaient déposé des amendements au projet de loi de simplification de la vie économique visant à supprimer le DPC.

Finalement jugés irrecevables en commission spéciale, ces amendements n'ont pas été redéposés en vue de l'examen en séance publique à l'Assemblée nationale, programmé à partir de mardi soir et jusqu'en fin de semaine.

Dans son communiqué diffusé le 1er avril, la CGT de l'ANDPC appelait les tutelles à s'exprimer "publiquement" sur l'avenir de l'agence et du dispositif, déplorant leur silence après la publication du rapport de l'Igas.

vg/lb/APMnews

[VG6SUEBSF]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2025 APM International - https://www.apmnews.com/story.php?objet=422162&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowJKdHeQxNeAAVIH3t5JtJGCvXl_s3iDpKRC3eHMZ5c5cMCnlkl2AcIjVGmRDdE17jHVvzfKomJT3gWPbq825JDkrgHwElqjvPnFvyGyO1wIiKIc2GLqyQQXNZkNi2HgZGkmMljsxGRnyAdSPlW7PpmS8Jp82cE6mEvsgtsmTWLqFjWwV3Bl-YMsZI9GTbglm6MFzcKBwy3he1AOKAOsTm9I.&usid=193098

Copyright Apmnews.com